

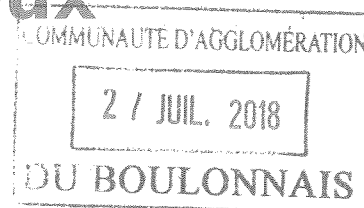
31 JUL. 2018

939

Le Charme de Wimereux

Vu DGS	Or.	Cop
DIFFUSION		
M. Le Pdt		
Cabinet		
Com.		
DGA		
FIRH		
DSP		
AGAJ		
DGST		
DECT		
DDEC		
DEDD		
DHU		
AEDT		

Mairie de Wimereux, place Albert 1^{er} - 62930 WIMEREUX
 ☎ 03 21 83 54 42 - hello@lecharmedewimereux.fr



Wimereux, le 26/07/2018
 Monsieur le Président
 Communauté d'Agglomération du Boulonnais
 1, boulevard du Bassin Napoléon
 62200 Boulogne sur mer

Objet : arrêt de projet SPR de Wimereux

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un certain nombre de remarques sur le dossier concernant l'arrêt de projet de SPR sur Wimereux.

Nous sommes plusieurs membres de l'association à nous être penchés sur ce dossier et nous avons mis en évidence des erreurs, des imprécisions, voire des oublis dans les pièces du dossier fourni. De plus des éléments historiques figurant dans la synthèse ne figurent pas dans le dossier de présentation générale. Toutes ces imperfections, si elles doivent être corrigées ne présentent pas de caractère susceptible de bloquer la procédure que nous souhaitons voir mener à terme. Nous joignons à ce courrier un certain nombre de ces remarques.

Nous émettons un avis favorable ; néanmoins, il est indispensable de faire figurer au dossier des données actualisées. Par exemple, les données environnementales et climatiques sont obsolètes, elles datent de plus de 10 ans. Il devrait être aisé de les actualiser. Par contre l'obsolescence des plans joints en annexe est plus ennuyeuse et doit être corrigée. Par exemple si on examine le plan de l'entrée sud, la situation est celle de la fin des années 1990 : la Maison de la recherche de l'ULCO qui a été inaugurée en 1999 ne figure pas et l'espace remarquable de la Station ESSO et la station elle-même sont devenus une construction immobilière importante. Nous ne sommes pas d'accord sur le classement de certaines villas eu égard leur histoire, nous avons remarqué certains oublis que nous porterons à votre connaissance dans la suite de la procédure, nous sollicitons pour cela une rencontre avec élus et techniciens de la CAB.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'Association

Jean-Marie DEWARUMEZ

P/J : remarques sur le dossier AVAP Wimereux (3 pages)

CHARME DE WIMEREUX

AVAP de Wimereux. Remarques sur le dossier soumis à enquête

Rapport de présentation :

Page 13 carte avec zone « village de pêcheurs » (fondation de la ville) ?

Page 22 Q2 quais de Wimereux : ajouter quai Dobelle

Page 23 Q6 jardin de la baie St Jean port de pêche ?

Page 24 Q7 angle de rue, obélisque Pilâtre Romain à valoriser

Diagnostic Architectural

Page 8 hameau de pêcheurs ?

Page 11 1870 première villa Les Mauriciens – c'est faux 1897 et c'est Esméralda

Page 17 11° ligne rue St Amand 16° ligne médias et non médiats

Page 19 photo de droite (démarche 5) inconnue à Wimereux

Page 24 toutes des photos inconnues de Wimereux

Page 31 le hameau d'Honvault tire son origine du château disparu dont on ne parle nulle part dans le dossier

Page 34 inversion des étoiles 2 et 3 : 2 = le casino et 3 = le grand hôtel de la Manche

Approche Environnementale

Page 56 pour le climat, données vieilles de plus de 10 ans ; seraient à actualiser

Page 65 la géothermie parle d'aérothermie (mauvais copier-collé de la page 64)

Page 82 carrefour D233 et D433 ? route départementale 433 inconnue

Page 90 et 91 qualité des eaux, données vieilles de plus de 10 ans ; seraient à actualiser

Règlement

Page 20 Q2 ajouter le quai Dobelle

Page 25 D3 accès au sentier ? est-il possible le de longer la falaise au bout de l'allée Schmallenberg ? Pas sûr !!

Page 40 erreur de date : cérémonie de la Légion d'Honneur le 16 Août 1804 et pas 1805

Page 45 obturation de baie par volet roulant extérieur ou intérieur pour les bâtiments classés *, or page 33, les bâtiments classés en simple grisé doivent avoir des volets roulants intérieurs.

Page 46 33.8 7° ligne, les menuiserie de préférence en bois pour *, or page 32 point 31.6 20° ligne, les menuiseries en PVC sont interdites. Incohérence !!

Page 74 photo du bas ne semble pas prise à Wimereux

Page 76 la photo ne correspond pas à la zone concernée

Page 81 39.2 spécificité Z1 solution sur pilotis proscrite, en contradiction avec règlement futur PPR submersion.

Examen des plans en annexe

Je ne suis pas d'accord avec le classement des bâtiments : d'abord les fonds de plans sont d'avant 1999, donc très vieux, et beaucoup de choses ont changé depuis cette date ; de plus beaucoup de bâtiments sont en simple grisé, alors qu'ils mériteraient de se voir attribuer une reconnaissance patrimoniale autre.

Plan 1 pas de remarque, c'est le découpage des trois zones

Plan 2 plan pas à jour : la station Esso, l'usine à gaz, la villa Brunhilda sont encore dessinées

Face au Khedive, seule une des trois du Chalet Boulonnais est classé

Rue St Victor (parcelle 1070) une maison moderne très récente, à ossature

bois, est classée *

Pourquoi la cité des cheminots est dans le cœur balnéaire et pas la rue de

Schmallenberg ?

Toute la zone de La Crèche est classée zone 2 et pas la Pointe aux Oies

Que deviendra la zone de La Crèche quand elle sera site classée ?

Pourquoi l'hôtel « l'Atlantic » ni « les Arts » ne sont pas classés ?

Plan 3 mêmes remarques : l'hôtel St Jean n'est pas classé

Rue Edmond Zier, une belle longère en pierre de Baincthun n'est pas classée

Rue de l'avancée, les villas détruites par le PPR éboulement sont encore dessinées.

Digue nord, la résidence qui remplace la villa de M Laurence n'est pas dessinée.

Rue Ste Marguerite, à gauche en montant, une villa bois, récente, bleue et blanche n'est pas classée.

La grande salle de la Baie St Jean n'est pas dessinée

La longère de M Gobert, face aux nouveaux ateliers municipaux n'est pas classée.

Plan 4 cadre 3 serait à compléter par le lotissement belge construit.

Proposition pour modifier l'aspect de certaines résidences

Inciter les propriétaires et faire réfléchir des architectes pour créer des « pseudo-toitures » ou des brisis en haut des façades des bâtiments « cubes » qui ne sont pas dans le style Cœur Balnéaire :

Résidence Foch (parcelle 156)

Résidence du Domaine d'Hardelot place du Chacal (parcelle 23)

Résidence « Hippocampe » quai Hazebrouck (parcelle 86)

-page 10 :

1/ C'est Monsieur Etienne DECLEER de Boulogne et pas Madame : Etienne DECLEER, propriétaire à Boulogne, époux de Henriette CODRON. Il meurt à Boulogne le 19.11.1870, mais en 1867 il est bien vivant quand il achète 2 hectares 6600m² de relais de mer (terrain du port de Napoléon)

3-4-6-10/erreur d'orthographe, ce n'est pas WARNIER mais VARNIER de Paris (Jean Jules Henri VARNIER 1814-1873) cette erreur se retrouve pages 11, 12 et 13...

-page 11 : "1870 : première villa les Mauriciens" : déjà il y a une faute (noté "Mauritien" lors que c'est "Mauricien") mais en plus, la villa des Mauriciens date de 1897 pas de 1870 !!!

-pages 11, 12 et 13 : VARNIER et pas WARNIER

- page 11 « Esmeralda » n'est pas le premier nom de ce chalet, il s'appelait le chalet Lartigue du nom de son premier propriétaire Victor Lartigue (1876)

-page 14 : "1915-1925, destruction et reconstruction du Grand-Hôtel" : pas d'accord, on a l'impression par cette phrase qu'il est détruit complètement puis entièrement reconstruit, lors qu'il y a juste le dernier étage qui a subi des dommages suite à l'incendie. Donc dire plutôt "partiellement détruit"

Rappeler que les villas ont d'abord été appelées chalets

page 8 occupation galloromaine et préhistorique signalée en synthèse mais pas dans la présentation.

La présence de Néandertal est avérée à la pointe aux oies : bifaces moustériens, lieu de débitage d'outils de pierre fréquenté régulièrement par Néandertal

page 8 château d'Honvault ?

Page 9 talutage de la voie de chemin de fer : accentuation de la séparation Wx-Wl

page 11 le chalet qui a abrité le labo de Giard existait avant 1874 (1867)

page 12 : hôtels et commerces

page 14 : 1915 Grand Hôtel

page 17 : don du terrain du casino au rectorat de Lille après la deuxième guerre mondiale sous réserve d'une utilisation à des fins de recherche ou d'enseignement. Toute autre construction rend caduque la donation

page 23 : ajouter la démesure dans les constructions.

P 24 : coupure de la ville en 2 qui n'est toujours pas résolue

page 25 : jardins non clos ont évolué en jardins clôturés « illégaux », puis régularisation ultérieure des espaces du domaine public occupé, voire construits par les riverains cf page 22

page 30 jardin de la Baie St Jean ou du vieux port ? A été pendant plusieurs années « le terrain hippique » pour le cheval boulonnais

La roselière du Wimereux n'existe plus du fait d'un manque d'entretien. Les berges ont été colonisées par des graminées

Page 33 : rues en entonnoir / vue sur mer